

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Berne et Zurich, le 14 septembre 2018

Le Conseil fédéral nomme Barbara Janom Steiner présidente du Conseil de banque de la Banque nationale suisse

Christoph Ammann est nommé membre du Conseil de banque

Le 14 septembre 2018, le Conseil fédéral a nommé Barbara Janom Steiner présidente du Conseil de banque de la Banque nationale suisse (BNS). Elle succédera ainsi à Jean Studer à compter du 1^{er} mai 2019. Membre du Conseil de banque depuis 2007 et président depuis 2012, Jean Studer quittera ses fonctions fin avril 2019, la durée totale de son mandat arrivant à son terme.

Conseillère d'Etat et cheffe du Département des finances et des communes du canton des Grisons, Barbara Janom Steiner fait partie du Conseil de banque de la BNS depuis 2015. En 2016, le Conseil fédéral l'a nommée pour la période administrative allant jusqu'à 2020. Juriste et avocate, active depuis de nombreuses années en politique, elle bénéficie d'une riche expérience en matière de politique économique et financière. En outre, son travail au sein du Conseil de banque lui a permis d'acquérir une parfaite connaissance des défis auxquels la Banque nationale doit faire face. Elle est par ailleurs membre du Comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) et du Bureau de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

Pour succéder à Jean Studer, le Conseil fédéral a nommé Christoph Ammann membre du Conseil de banque pour le reste de la période administrative 2016-2020. Christoph Ammann est membre du Conseil-exécutif et directeur de l'économie publique du canton de Berne. Diplômé en philologie allemande et ancien recteur du gymnase d'Interlaken, il a été maire de la commune de Meiringen et a passé dix ans au Grand Conseil du canton de Berne avant d'accéder au Conseil-exécutif.

Olivier Steimer continuera d'assurer ses fonctions de vice-président du Conseil de banque pendant la période administrative en cours, et ce jusqu'à fin avril 2020, soit à l'échéance de la durée totale de son mandat.

Communiqué de presse

Le Conseil de banque surveille et contrôle la conduite des affaires de la Banque nationale; il s'assure en particulier que la loi, les règlements et les directives sont respectés.

Conformément à la loi sur la Banque nationale, il est constitué de onze membres, dont six sont nommés par le Conseil fédéral et cinq sont élus par l'Assemblée générale de la BNS.